

Date de convocation : 23/03/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine (arrivée à 19 :52), MOUNIER Maëlle, NICOLAS Justine, PAULOSS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia, YILMAZ Yener (21).

Excusés : BRUYERE Maud (Pouvoir à Pierrick MARCON), Catherine MARCON (pouvoir à Hélène DREVET) (2).

Absents : 0

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD Le Triolet.

DCM 20260327-8

Considérant :

- Que l'EHPAD Le Triolet est un établissement public relevant des dispositions de l'article R315-8 du Code de l'Action sociale et des Familles ;
- Que le Conseil d'Administration de l'EHPAD doit être composé de représentants des collectivités territoriales, de la commune d'implantation, du département, des instances de participation (conseils de la vie sociale), du personnel et de personnes qualifiées dans le champ social ou médico-social ;
- Que la Commune doit désigner ses représentants pour siéger au Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne pour siéger au Conseil d'Administration

AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_8-DE
Reçu le 01/04/2026

- Comme représentant la collectivité territoriale à l'origine de la création de l'établissement :
 - Monsieur Pierre Durieux, Maire de Dunières
- Comme représentant de la commune d'implantation :
 - Madame Wahiba LIMAIEM, conseillère déléguée
- Comme personnes désignées pour leurs compétences dans le champ social ou médico-social :
 - Madame Jocelyne GROSSO, conseillère municipale (titulaire)
 - Monsieur Jean Paul GRANGE, adjoint (suppléant)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE



AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_8-DE
Reçu le 01/04/2026